

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU 03 MARS 2021**

Le 03 mars 2021, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEAUX, Maire. La séance est ouverte à 19 h 10. Madame Gisèle MEZIER excusée donne pouvoir à Madame Catherine DAUSSE, Monsieur Alan CHARLES excusé donne pouvoir à Monsieur Patrick BERNARDET. Monsieur Patrick BERNARDET est secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV du 27 janvier 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

☐ **APPROUVE** le projet technique d'éclairage public du chemin piéton reliant le carrefour des rues Verchère/Regenet et Dodille à la route de l'Orme présenté par le SYDESL, **DONNE** son accord à la participation financière communale d'un montant estimatif de 35 626,99 € HT, **DIT** que cette contribution communale sera inscrite dans le budget communal 2021 au compte 65548 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

☐ **AUTORISE** la mise en œuvre de la convention de responsabilité conjointe « RGPD » relative à l'urgence sociale entre le Grand Chalon, les communes membres du Grand Chalon et l'Association « le Pont », **AUTORISE** Monsieur le Maire de la commune de Sevrey ou son représentant à signer la convention RGPD de responsabilité conjointe et **DESIGNE** Monsieur Raphaël GONOT (adjoint) comme représentant de la commune de Sevrey qui participera au dispositif de saisine de l'Association « le Pont » ;

☐ **DESIGNE** Madame Catherine DAUSSE en tant que référente à la transition écologique auprès du Grand Chalon.

☐ **APPROUVE** la convention relative au versement d'un fonds de concours à la commune de Sevrey dans le domaine de la vidéoprotection par le Grand Chalon, pour les points vidéo installés sur la zone Actisud, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

☐ **APPROUVE** le programme 2021 d'aménagement des rues et trottoirs de la commune, **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de ce programme selon la procédure adaptée, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché et l'**AUTORISE** notamment à signer le marché correspondant à l'issue de ladite procédure.

☐ **APPROUVE** le projet de démolition du garage cadastré section AA 372 et 374 sis 13 A rue Louis Verchère à Sevrey, **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de ce programme selon la procédure adaptée, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché et l'**AUTORISE** notamment à signer le marché correspondant à l'issue de ladite procédure.

☐ **AUTORISE** la désaffectation des documents mentionnés sur la liste établie par la bibliothèque représentant au total 1 160 documents des collections Documentaires Jeunesse des collections Documentaires Adultes, et **AUTORISE** les agents chargés de la bibliothèque municipale à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
  - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

et **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.

- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.  
Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

☐ **APPROUVE** le principe de la création et de mise en œuvre d'un budget participatif pour la commune de Sevrey.

☐ **DECIDE** l'acquisition de la propriété cadastrée section AB n° 113 sise 37 rue Louis Verchère à Sevrey et de faire une proposition au prix de 90 000 €.

Séance levée à 21 h 20

Le Maire,

 Laurent DENEAUX  
